

# Étapes du processus de gestion des risques et implication des personnes proches aidantes (PPA)



L'utilisateur, qui est en mesure de prendre ses propres décisions, doit être invité à s'exprimer face à la situation rencontrée. **La participation des PPA est valorisée et encouragée.** Cependant, l'utilisateur doit être respecté dans son choix d'être accompagné ou non par une ou des PPA. Il en va de même quant à son droit de donner ou non son consentement quant aux informations qu'il souhaite ou non, partager à ses PPA.

## 1. Évaluer le contexte

- Considérer l'utilisateur en tenant compte de ses préférences et de ses valeurs.
- **Demander l'opinion de la PPA, l'inviter à partager ce qu'elle sait sur les valeurs et le fonctionnement de l'utilisateur afin d'avoir une meilleure compréhension de l'utilisateur.**
- Établir le seuil de tolérance aux risques de l'utilisateur, des PPA, de son représentant et de l'établissement.
- Nommer le risque, le relativiser et reconnaître les effets négatifs et les positifs possibles.

## 2. Consulter les parties prenantes concernées

- Identifier le risque acceptable selon l'utilisateur, consulter l'équipe pour une compréhension de l'état de santé et du fonctionnement de l'utilisateur sur le plan clinique.
- **Donner une place aux PPA lors des échanges, reconnaître la valeur de leurs propos et les accueillir sans jugement.**
- Considérer les normes professionnelles des acteurs professionnels impliqués.

## 3. Réaliser un plan d'intervention interdisciplinaire

- Communiquer les risques aux parties prenantes, de manière transparente et de permettre le dialogue.
- **Permettre aux PPA d'influencer le plan d'intervention et de réagir aux orientations.**
- Obtenir le consentement de l'utilisateur (son représentant) et des PPA face aux risques analysés comme « acceptables » et consigner les orientations au dossier de l'utilisateur.

## 4. Prendre une décision

- Prendre un risque calculé (atténuer le risque pour minimiser les conséquences).
- Réaliser la prise de décision avec l'ensemble des parties prenantes.
- **Laisser la décision définitive à l'utilisateur (représentant) et aux PPA.**
- Faire preuve de créativité et d'innovation pour prendre un risque calculé sans affecter la sécurité.

## 5. Mettre en œuvre le plan et assurer un suivi

- Respecter les normes professionnelles lors de la réalisation du plan d'intervention.
- S'assurer du partage mutuel des informations pertinentes à toutes les parties prenantes.
- Assurer un suivi régulier de l'évaluation des risques, noter les résultats au dossier.
- **Tenir informés régulièrement les PPA des actions réalisées et des enjeux rencontrés.**
- Réévaluer et ajuster les actions en fonction de l'évolution des besoins de l'utilisateur.
- Veiller à déclarer les incidents et les accidents qui pourraient survenir et divulguer les accidents.